



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 14 AOÛT 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 12.08.2026 afin de permettre au bon déroulement des travaux, du 10 au 13 route de Boisbelle pour la réfection des trottoirs du 18.08.2026 et ce pendant 6 jours calendaires
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Padeloup TP, route de Boisbelle à Henrichemont,

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules se fera par alternat manuelle,

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise,

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Padeloup TP sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260814-2026_104-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2026
Publication : 17/08/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 17.08.2026

